

Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 27 mai 2010)

Hamadoun Touré (Porte-parole de l'ONUCI) : Bonjour mesdames et messieurs. Bienvenue à ce point de presse hebdomadaire que je vais commencer par les activités du Chef de l'ONUCI. Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, YJ Choi, poursuit ses consultations à New York sur les derniers développements du processus de paix. Un point particulier sera consacré aux efforts en vue de parvenir à la production de la liste électorale définitive. Ceci permettra d'avoir une date en vue de l'organisation d'élections ouvertes, justes, libres et transparentes.

Dans cette perspective, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) suit attentivement les réclamations sur la liste grise. A ce sujet, selon les informations communiquées par la Commission électorale indépendante (CEI), le territoire national a été organisé en 24 régions de réclamation pour les besoins de la présente phase du processus électoral.

Par ailleurs, la CEI signale que la date du 17 mai 2010 fixée pour le démarrage des réclamations n'a pu être observée de manière uniforme dans toutes ces régions, en raison de l'absence des représentants de SAGEM-sécurité par endroit.

Par conséquent, un délai additionnel pour l'enregistrement des réclamations est accordé au cas par cas, afin de permettre à chacune des régions de disposer de 10 jours effectifs de travail pour l'enregistrement des réclamations.

A l'échéance de ce premier délai de dix jours, les comités de réclamation disposeront de cinq jours de travail pour statuer sur l'ensemble des dossiers nouvellement enregistrés ou qui étaient en instance à l'issue des phases précédentes du contentieux.

Sur les 24 régions, les réclamations ont débuté le 17 mai 2010 dans 13 régions et y prennent fin ce 27 mai 2010.

3 régions ont commencé l'enregistrement des réclamations le 18 mai et achèveront cette phase le 28 mai 2010.

4 régions ont commencé l'enregistrement des réclamations le 19 mai et achèveront cette phase le 29 mai 2010.

3 régions ont commencé l'enregistrement des réclamations le 20 mai et achèveront cette phase le 30 mai 2010.

La dernière des 24 régions a commencé l'enregistrement des réclamations le 21 mai et achèvera cette phase le 1^{er} juin 2010.

L'ONUCI soutient activement les campagnes d'information et de sensibilisation pour une meilleure participation à l'opération de traitement de la liste grise et encourage les structures nationales à poursuivre les efforts en ce qui les concerne.

L'ONUCI poursuit ses activités de sensibilisation en faveur d'un environnement électoral apaisé. Ainsi, la Mission organise les 2, 3 et 4 juin 2010 à Brobo (20 km de Bouaké) la 8^è édition des Journées de l'Onuci sur le thème : « l'Onuci et les populations de Bottro, main dans la main pour un environnement électoral apaisé ».

Pendant trois jours, les populations de Brobo vont échanger avec la mission onusienne, mieux appréhender son mandat et confirmer qu'elles sont engagées pour que les périodes avant, pendant et après les élections soient des moments apaisés.

Comme à Vavoua, à Hiré, à Bocanda, à Zouan Hounien, à Akoupé, à Odienné et à Ouangolodougou, des manifestations culturelles et sportives vont ponctuer ces rencontres d'échanges. L'édition de Brobo précédera les étapes d'Alépé et de Guiberoua prévues dans le courant du mois de juin 2010. Ainsi donc l'étape finale de cette première phase des Journées de l'Onuci sera Guiberoua. La date vous sera communiquée en temps utiles.

L'ONUCI, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), organise une formation sur la prise en compte du genre dans la gestion des médias en période post-crise et électorale, du 26 au 29 mai, à Adzopé.

Cet atelier est destiné aux membres des organes de régulation, d'autorégulation et aux professionnels des médias.

Cette formation vise à sensibiliser les médias quant à leur importance et leur rôle dans la promotion de la démocratie, de l'égalité de la participation politique et de la dimension genre dans le processus électoral. Il s'agira également d'amener les organes de régulation et d'auto-régulation à intégrer la dimension genre dans les outils de régulation et d'autorégulation des médias. Une trentaine de personnes y prennent part.

A l'instar de toute la communauté des Nations Unies, l'ONUCI célébrera, le samedi 29 mai, la Journée internationale des Casques bleus placée, cette année, sous l'égide de la solidarité à l'endroit du peuple haïtien. Comme vous le savez, des soldats de la paix ont péri en quelques secondes dans le séisme dévastateur qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010. Il s'agira pour nous ici à l'ONUCI de rendre un hommage mérité à tous ceux – militaires, policiers et agents civils – qui servent avec distinction dans le cadre de nos opérations dans le monde entier.

Voilà brièvement les points que j'avais pour vous aujourd'hui et si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre.

Paulin Zogbo (Fraternité Matin) : Vous n'avez pas mentionné dans vos déclarations préliminaires les Assemblées annuelles de la BAD qui se tiennent à partir d'aujourd'hui. Est-ce à dire que l'ONUCI n'est pas intéressée ? Deuxièmement je voudrais savoir quel commentaire vous faites à la suite de la déclaration du RHD il y a deux jours de ce que l'opposition est favorable à la révision de la liste dite blanche. Merci.

HT : Nous sommes très intéressés par les Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAD) et le Représentant spécial adjoint principal, M. Abou Moussa, représente la mission à l'ouverture des travaux. Je ne l'ai pas mentionné parce que tout simplement, ce n'est pas une activité, j'allais dire, expresse de l'ONUCI. Mais nous avons des relations très étroites avec la BAD et nous lui apportons notre concours. A chaque fois que le président du groupe de la BAD est de passage à Abidjan, il rencontre le Représentant spécial avec lequel il échange sur la situation politique de la Côte d'Ivoire, avec un point particulier sur la situation sécuritaire. C'est d'ailleurs à l'issue d'un de ces échanges il y a quelques mois, que le président de la Bad est reparti vers les gouverneurs, c'est-à-dire ses mandataires pour confirmer que la question sécuritaire en Côte d'Ivoire et à Abidjan en particulier était favorable à la tenue de ces Assemblées annuelles. Je n'ai pas l'autorisation, mais je crois que nous pouvons souhaiter pleine réussite à ces assemblées annuelles où, encore une fois, je vous le répète, nous sommes représentés par le numéro deux de la mission qui assure en ce moment la direction de la mission. Pour ce qui est de la liste dite blanche, l'ONUCI a toujours dit qu'elle était fiable mais qu'elle n'était pas exempte d'examen sous la forme de contentieux. C'est pour cela que cette liste s'appelle liste provisoire mais nous avons également toujours ajouté qu'il fallait faire cet examen avec des preuves pour extraire les personnes qui ne devraient pas y figurer. La même précaution est de rigueur pour ce qui concerne la liste dite grise où le contentieux doit se faire pour en extraire ou ajouter les personnes qui remplissent les conditions. Voilà la position de l'ONUCI.

Jean-Jaurès Tah Bi (Alerte Info) : Monsieur, plusieurs membres de l'opposition ivoirienne qui ont eu à se prononcer sur le processus en cours ont dit que l'opposition souhaiterait que l'élection se fasse au plus tard le 7 août. Est-ce que l'ONUCI, qui participe aux opérations techniques de ce processus là, pense que l'organisation de cette élection peut se faire avant la fête nationale, c'est-à-dire le 7 août ?

HT : Ce que l'ONUCI attend pour parler d'une date, c'est la production de la liste électorale définitive. C'est en fonction de cela qu'on peut faire le compte à rebours. Nous savons où nous voulons aller, nous savons les étapes qui restent à franchir. Il nous faut d'abord la liste électorale définitive. Vous savez qu'après la publication de la liste électorale définitive, il y aura certaines étapes. La production des cartes d'électeurs et des cartes d'identité. Il y aura la distribution des cartes d'électeurs et des cartes d'identité, il y aura le transport du matériel sur le terrain. Il y aura la campagne électorale, dont la durée reste à fixer. Habituellement, on pense que c'est quinze jours ; et il y aura le scrutin proprement dit. Donc toutes ces étapes pourront être fixées lorsqu'il y aura la liste électorale définitive et je pense que c'est

en ce moment qu'on pourra parler de date. C'est en tout cas notre approche de la fixation de la date et nous sommes d'accord avec tout le monde, avec tous les acteurs ivoiriens qu'il faut fixer une date crédible, c'est-à-dire une date que l'on peut respecter en fonction des échéances qui nous attendent.

Paulin Zogbo (Fraternité Matin) : L'ONUCI a été consultée par rapport à la situation sécuritaire dans le cadre des Assemblées annuelles de la BAD. Est-ce à dire que si les activités de la BAD se déroulaient normalement, cela vaut-il avoir un impact sur l'indice de sécurité qui est affiché pour la Côte d'Ivoire selon les zones ? Deuxièmement, pour revenir sur la question du contentieux, avez-vous une idée de la procédure qui serait mise en place pour faire des réclamations sur la liste blanche ? Merci.

HT : La décision de la BAD revient bien sûr aux instances dirigeantes de l'institution comme l'a dit le Président du groupe de la BAD lui-même lorsqu'il a rencontré le représentant spécial. L'appréciation de la sécurité par l'ONUCI a été faite il y a je crois deux ans. Nous n'avons pas changé l'indice de sécurité que nous avons fixé pour Abidjan, Bouaké, Korhogo et à l'intérieur du pays. C'est le même indice qui prévaut. Maintenant il revient à la BAD de se prononcer sur sa façon de conduire ses activités en Côte d'Ivoire. Mais nous, nous avons mis à sa disposition les appréciations sécuritaires qui étaient disponibles au moment où la BAD nous a sollicités sur ce point. S'agissant du deuxième point, je ne sais pas trop de quelle disposition vous parlez pour la liste blanche.

Paulin Zogbo (Fraternité Matin) : Bien avant, je voudrais préciser ma question sur l'indice de sécurité. Je ne sais pas si vous pouvez rappeler les indicateurs que vous avez donnés par le passé. Je crois qu'il y avait trois ...

HT : Il y avait 2 pour Abidjan, et 3 pour les zones CNO, y compris l'ouest.

PZ (Fraternité Matin) : Est-ce que ces indicateurs peuvent être revus ou améliorés ? Est-ce que Abidjan, par exemple, peut passer à 1 et dans les zones CNO à 2. Et quelles sont donc les conditions ?

HT : Non, non. La réduction ne se fait pas comme cela. Elle se fait en fonction de la zone. Ce n'est pas parce qu'Abidjan passe à 1 qu'automatiquement une autre zone comme la zone CNO voit également la réduction de son indice de sécurité. Il y a des critères qui obéissent à la situation sur le terrain. Chaque endroit est un cas spécial et obéit à une observation spécifique. C'est en fonction de cela que l'on fixe l'indice de sécurité.

PZ : A quel moment par exemple Abidjan peut passer à 1 ? Quelles sont les conditions ? Est-ce que le fait d'organiser des élections peut être la condition principale ? Où est-ce qu'avant cela est-il possible en fonction de la situation sécuritaire ?

HT : Je ne peux pas dire à quelle condition Abidjan va passer à 1 mais nous avons des critères bien précis. Si l'élection se passe très bien dans un environnement électoral apaisé comme nous le disons tout le temps, cela peut contribuer à améliorer la situation. Maintenant, la fixation de cet indice obéit à plusieurs

facteurs qu'il est difficile de dire avec exactitude, parce qu'il y a plusieurs facteurs qui entrent en ligne de compte. La façon dont la crise est en train d'être résolue, la façon dont les populations se sentent, parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a des endroits où des exactions continuent d'être relevées. Est-ce que la liberté de circulation est garantie ? Il y a autant de facteurs et je crois savoir, et là je ne trahis pas un secret, qu'au niveau même du département de sécurité des Nations unies, l'on est en train de voir s'il n'y a pas d'autres facteurs qu'il faut tenir en compte et s'il ne faut pas donner plus d'importance aux phases de sécurité. Parce que vous avez l'indice, à l'intérieur de l'indice, on a ce qu'on appelle des phases, de 1 à 5 je crois, qu'il faut voir pour adapter l'appréciation même des Nations Unies sur l'indice de sécurité dans les pays et particulièrement dans les pays qui sortent de crise ou qui sont en crise. Pour revenir au contentieux, on avait dit qu'on verrait les personnes qui ne rempliraient pas les conditions pour figurer sur la liste à la suite des croisements qui avaient été faits. Il faut qu'on prouve que ces personnes ne devraient pas figurer sur la liste. Je crois que c'est le mode opératoire qui avait été choisi et qui, à ma connaissance, n'a pas encore changé.

Pour ce qui est de la liste grise, il faut voir comment ajouter, intégrer, ou inclure les personnes qui rempliraient les conditions. C'est comme cela qu'on a parlé d'approche positive pour extraire quelqu'un ou d'approche négative pour inclure quelqu'un. Est-ce que la personne remplit les conditions ? Est-ce qu'elle est ivoirienne ? Est-ce qu'elle a traversé ce qu'on appelle la période probatoire ? Je pense qu'il faut avoir été ivoirien pendant 5 ans pour pouvoir être électeur ou éligible. Donc il y a des cas comme cela, qu'on regardera point par point selon les candidats qui veulent figurer sur la liste blanche ou sur la liste grise parce que la liste blanche est déjà là.

On n'exclut pas. Je crois qu'il faut plutôt extraire. En revanche, la liste grise, il faut inclure les personnes qui devaient y figurer et qui n'avaient pas pu être repérées lors du croisement avec les fichiers historiques. C'est ça que dit le mode opératoire, à ma connaissance, sauf si je m'abuse. Maintenant je n'ai pas connaissance d'un autre mode opératoire. Il va de soi que c'est les structures ivoiriennes qui pourraient être les mieux placées pour vous informer sur ce point en cas de changement, bien sûr.

Le mode opératoire dont nous disposons dit exactement ce que je viens d'expliquer. Merci infiniment de votre présence.

Jeudi prochain le point de presse aura lieu à Brobo, mais avant cela nous aurons la journée des casques bleus le samedi. Vous êtes conviés à la manifestation qui sera une manifestation sobre, interne mais digne parce que vous savez que c'est un hommage qu'il faut rendre à un peuple qui a été meurtri il y a quelques mois et pour lequel la communauté internationale dans son ensemble a manifesté sa solidarité et son soutien. Merci beaucoup. A bientôt.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :

Hamadoun Touré, Porte-parole

Tél. : +225-06203305 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-06203305

Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>

